Pont et de *Risquons-Tout*, plusieurs bandes se sont présentées, mais, comme nous l'avons déjà dit à propos des grèves d'Halluin, aucune marchandise de fraude n'était en possession des hommes. Le mouvement contrebandier s'est donc localisé sur la frontière accostant Watrelos à l'endroit du *Ballon*, hameau situé sur ce point. Là a été le grand entrepot des marchandises importées en fraude.

C'est le samedi 8 mai, que la première bande de grévistes composée d'environ 4 à 5000 hommes est venue au *Ballon*; il était 3 heures de l'après-midi; après une demi-heure à peine, la bande a fait retour. Plusieurs d'entre les grévistes pris au hasard, ont été fouillés; ils étaient tous munis de tabac, mais en très-petite quantité, pas plus d'un quart, beaucoup pour 10 centimes seulement.

Cette première fois, les marchands avaient été pris au dépourvu, et ayant été prévenus d'une nouvelle visite, mais ils firent de grandes provisions.

Le dimanche 9 mai, les grévistes ne se présentèrent pas à la frontière, mais ce fut le lundi, 10 et le mardi 11, qu'ils affluèrent par bandes de 7 à 8000 Les magasins du *Ballon* étaient alors bondés de marchandises.

Il y a au *Ballon*, 8 ou 10 boutiques dont nous avons questionné les propriétaires. Ils nous ont dit avoir vendu pendant les journées de lundi et de mardi, chacun pour 1000 à 1,200 francs de marchandises consistant en tabac, café, poivre, pétrole, (pétrole surtout). En outre, des petits boutiquiers ambulants s'étaient établis sur les chemins, débitant aussi les mêmes marchandises. D'après l'ensemble de ces renseignements, on peut établir qu'environ 15 à 16 000 kilos, (peut-être 20,000) de produits taxés sont entrés en France, avec les grévistes pendant ces deux jours.

Dans la journée du jeudi, 13, plusieurs bandes sont encore passées, mais sans fraude et depuis lors, la frontière est restée libre et calme.

Maintenant sont-ce bien les grévistes seulement qui ont fait la fraude? Il est permis d'en douter.

Une personne sûre nous rapporte que les grévistes en grande partie, ont été très-impressionnés des accusations de fraude portées contre eux. Il paraît que dans la fameuse réunion de jeudi, au Boulevard de Paris, à Roubaix, cette personne aurait entendu plusieurs délégués recommander aux grévistes d'être scrupuleux et de ne rapporter de la frontière, aucun objet taxé quel qu'il soit.

Parmi eux, s'étaient glissés des fraudeurs dont les noms ont déjà été et seront encore, à l'occasion, sous notre plume.

Ces individus avaient organisé leurs bandes qui se mêlaient aux rangs des grévistes. En outre, certains petits marchands de la frontière française, et disons-le, quelques ménagères des villages profitaient de la circonstance pour s'approvisionner. Tout ce monde là, entouré par quelques grévistes qui l'aidaient dans ses manœuvres, passait à travers la ligne de douane. Les personnes qui habitent les frontières et les douaniers ne s'y sont pas mépris.

Il y a eu fraude, mais la plus grande partie des marchandises introduites de cette manière, l'a été dans les conditions indiquées dans les lignes précédentes. G. B.

Nominations ecclésiastiques. — M l'abbé Toupet, curé de Douchy, est nommé doyen de la paroisse Saint-Nicolas, à Valenciennes.

M. l'abbé Carpentier, aumônier du collége de Cambrai, est nommé curé de Douchy.

Par décision du ministre de la guerre, M. le général Campenon, ancien chef de l'état-major général au premier corps d'armée, vient d'être appelé au commandement de la cinquième division militaire, à Paris.

Le Ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps une circulaire les invitant à n'accorder des sursis d'appel aux officiers de la réserve et de l'armée territoriale, que conditionnellement, c'est-à-dire que les officiers ajournés seront tenus d'accomplir, avant la fin de l'année et au moment qui se concilierа le mieux avec leurs intérêts privés, en tant qu'il n'en résultera toutefois aucun inconvénient au point de vue du service, la période d'instruction qu'ils n'auront pu faire lors de la convocation générale.

Il est entendu, d'ailleurs, qu'il est fait exception à cet égard pour les officiers qui, jusqu'à ce jour, ont été ajournés sans aucune restriction.

L'arrangement conclu entre la Belgique et la France pour le recouvrement par la poste des quittances, factures, traites et généralement de toutes les valeurs commerciales et autres, payables sans frais, et dont le montant n'excède pas la somme de 1,000 francs a été publié par le *Moniteur belge*.

Cet arrangement est entré en vigueur à partir du 1er mai.

L'envoi des valeurs à recouvrer se fera sous forme de lettre recommandée moyennant une taxe fixe de 25 centimes en *timbres poste du pays d'origine*. Le droit de perception de l'administration, chargée du recouvrement, sera *au maximum de 50 centimes*.

Le plus déplorable accident est venu attrister la rue Neuve de Roubaix, ce matin, vers 7 heures, à Tourcoing.

Un cocher de la Compagnie des Tramways, nommé J.-B. Duvivier, qui chariait des sacs d'avoine, a trouvé la mort sous son véhicule.

Duvivier est le cocher que l'on avait, un moment, accusé de l'assassinat du malheureux Berteyn dont on a retrouvé le cadavre, il y a environ neuf mois, près du pont de Tourcoing.

Il était assis sur un sac placé au-dessus d'autres, à l'avant-train. Ce sac, mal équilibré glissa, et fut précipité sur le sol, entraînant le malheureux conducteur. Une des roues du chariot lui passa sur la tête qui fut fracassée. La mort a été instantanée.

Le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Divivier était âgé de 54 ans. Il était marié, mais n'avait pas d'enfants.

Un jeune garçon, Charles Delbrouck, dont les parents demeurent rue Nationale, à Tourcoing, se livrait ce matin, sur le quai du Boulevard d'Armentières, à Roubaix, aux délices de la pêche à la ligne. Soudain un poisson vint mordre à l'appât que lui tendait le pêcheur; celui-ci se leva si précipitamment qu'il perdit l'équilibre et tomba à l'eau, la tête la première. Un jeune homme, M. Joseph Verhaege, âgé de 17 ans, se trouvait heureusement non loin de là; il se jeta résolûment à l'eau et parvint à ramener Charles Delbrouck sain et sauf sur la rive.

Un manœuvre de maçon occupé, ce matin, à traîner une brouette dans la rue des Lignes, a glissé et est tombé sur le pavé. Il était à ce moment suivi de très près par un cheval, attelé à une calandre. Le manœuvre n'eut pas le temps de se relever pas plus que le conducteur du véhicule le temps d'arrêter le cheval, et une des roues lui passa sur la jambe gauche en la fracturant.

Le manœuvre était ivre au moment de l'accident. Après avoir reçu les premiers soins chez M. Pauwels, pharmacien, il a été transporté à l'hôpital.

Il se nomme Nicolas Colas et habite une des maisons de la cour du *Pavillon Chinois*, à Croix.

On nous écrit de Marcq-en-Barœul :

« On a découvert, hier après-midi, près du moulin à vent de la *Bewrecque*, le cadavre d'un enfant dont la mort ne remontait qu'à quelques instants.

» On suppose que l'enfant en voulant passer entre deux ailes de la roue du moulin pendant la marche, aura été frappé à mort par l'une d'elles.

« Cet enfant se nomme Jean-Baptiste Falmester. Il est âgé de 11 ans.

Nous avons raconté les péripéties de l'arrestation faite à Lille de la maîtresse de Gillard, le garçon de retette de la rue d'Astorg, à Paris, qui avait disparu après avoir encaissé 127,000 francs à la Compagnie du gaz. Une dépêche nous apprend que Gillard a été arrêté hier soir à Bruxelles, à l'hôtel du *Canal de Louvain*, situé à côté des galeries Saint-Hubert. On n'a trouvé sur lui qu'une somme de 3,000 fr. il a été dirigé sur Paris.

Expulsés :

Charles Besmans, 41 ans, terrassier, né à Gand. — Emmanuel Cohen, 50 ans, contremaître, né à Leyde. — Julie Duray, 17 ans, servante, née à Marchiennes. — Edouard Dupuis, 31 ans, employé de commerce, né à Mouscron — Marie Fournier, 32 ans, ménagère, née à Tournai. — Jacques Finzy, 22 ans, journalier, né à Liege. — Anna Helin, 25 ans, servante, née à Jollain-Merlin. — Elisa Lapierre, 29 ans, servante, femme Gerard, née à Tournai. — Hubert Lixon, 31 ans, plafonneur, né à Leernes. — Edouard Lecoutre, 21 ans, couvreur, né à Tourcoing, de parents belges, condamné à Lille le 15 septembre 1879 a 8 mois de prison pour rebellion et coups. — Charles Sotteaux, 47 ans, terrassier, né à Frasnes. — Pierre Vanhaele, 34 ans, tisserand, né à Caprick — Desiré Vandenbusche, 54 ans, jardinier, né à Werckem. — Marie Wallon, 27 ans, couturière, née à Denain.

MORBECQUE. — La commune de Morbecque vient d'être mise en émoi par un affreux événement. M. Henri Macke avait été mordu par un chien enragé il y a quelques mois. La plaie s'était cicatrisée et M. Macke paraissait hors de danger, lorsque, mercredi, il ressentit tout à coup de vives douleurs. Un médecin fut mandé en toute hâte et constata des symptômes de rage. Malgré les soins qui lui furent prodigués, le malheureux ne tarda pas à succomber. M Macke n'était âgé que de trente ans. Il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

CALAIS. — Le développement ou mouvement du port suit une progression très rapide depuis une dizaine d'années. Le tonnage de jauge des navires entrés et sortis, qui était en 1868, de 607,000 tonnes, s'est élevé, en 1879, à 980,000. Le nombre de voyageurs a été de 260,000; il n'avait été que de 180.000 en 1877.

Pour desservir un trafic aussi important, les installations du port sont tout à fait insuffisantes, et la loi de classement du 31 juillet 1879 prévoit l'exécution des travaux à faire en vue d'améliorer ces installations et les développer.

L'avant-projet de ces travaux vient d'être soumis à l'examen du Conseil général des ponts-et-chaussée.

Il comporte, indépendamment de l'approfondissement de la passe d'entrée, du bassin des chasses et de l'avant-port, la reconstruction de la jetée-est; la construction d'une seconde écluse à sas à l'entrée du bassin à flot; la construction d'une forme de radoub; la construction de quais dans le nouvel avant-port; enfin, l'élargissement des terre-pleins des quais.

La dépense est évaluée à 22 millions; mais ce chiffre pourra être réduit grâce aux modifications que le Conseil a prescrit d'apporter.

Cet avant-projet va être l'objet d'une enquête nautique, après laquelle il sera procédé aux formalités réglementaires pour que l'entreprise soit déclarée d'utilité publique.

— DUNKERQUE. — M Guilbert vient de faire insérer la note suivante dans le *Journal de Bergues*:

« A Messieurs les électeurs de la 2e circonscription de Dunkerque.

» Messieurs,

» Ne voulant pas courir les chances d'une » élection, dans les conditions où elle se pré» sente, à cause de la situation faite à un can» didat, quant à la durée de son mandat, par » le peu d'intervalle qui nous sépare des élec» tions générales, et que, pour ma part, je ne » puis accepter, je déclare renoncer à toute » candidature.

» Je n'en remercie pas moins tous ceux » d'entre vous qui ont bien voulu songer à » moi dans cette circonstance, et tiens à leur » exprimer toute ma gratitude pour leurs bon» nes dispositions envers un enfant du pays.

» Auguste GUILBERT. »

» L'événement, dit notre excellent confrère » de Bergues. *La Revue Commerciale*, est venu » confirmer nos prévisions. La situation mieux » connue, M. Guilbert refuse la candidature » que lui avait offerte le comité républicain. » Nous félicitons M Guilbert de cet acte d'é» nergie, qui a réjoui tous ses vrais amis. »

En effet, M. Guilbert aurait eu grand tort de se présenter comme républicain dans une circonscription où il était connu depuis longtemps comme professant des opinions anti républicaines. Il a compris qu'il ne lui était pas possible d'accepter le patronage du *Progrès du Nord*, du *Petit Nord* et du *Phare de Dunkerque*.

Voilà le deuxième candidat républicain qui se retire.

On prétend que M. Léon Clays, brasseur à Bergues, songerait à ce présenter contre M. Alphonse Bergerot... Il est donc certain, s'il en est ainsi, que M. Bergerot n'aura pas de concurrent.

Plus rien ne s'oppose maintenant à la publication du décret portant convocation des électeurs de notre deuxième circonscription.

CAMBRAI. — Nous lisons dans l'*Emancipateur de Cambrai*:

« Nos lecteurs se souviennent que des élections ont eu lieu dernièrement, entre les professeurs licenciés de l'Université, pour la nomination d'un membre au conseil supérieur de l'instruction publique.

» Un M. Bertrand, professeur de philosophie au lycée d'Arras, se portait candidat.

» Ce Monsieur avait donné, comme premier article de son programme, l'expulsion de toute idée religieuse de l'enseignement.

» Après un scrutin de ballottage, M. Bertrand vient d'être élu.

» Les professeurs des Colléges ont donc voté pour un impie et un athée public.

» Nous dédions ce vote aux parents chrétiens assez peu doués d'affection paterne le pour livrer leurs enfants à l'éducation universitaire.

» Quand donc ouvriront-ils les yeux? Lorsque leurs enfants seront devenus eux-mêmes des athées et des impies. »

ARRAS. — Une rixe entre militaire, qui paraît avoir été assez sérieuse, a eu lieu hier à Arras, entre sept et huit heures, au retour de la ducasse de St-Nicolas. Un soldat du 33e a été porté à l'hôpital.

— VALENCIENNES. — Dimanche, Jules Journée, ouvrier tapissier, membre de l'*Union nautique*, monté sur la périssoire la *Norwégienne*, revenait de Trith-Saint Léger. Tout à coup ses camarades virent la périssoire abandonnée; immédiatement ils firent des recherches, mais le lendemain seulement, vers onze heures et demie du matin, on retrouvait près de Trith, dans le canal de l'Escaut, le cadavre de notre concitoyen. Il avait à peine 19 ans.

On l'a transporté aussitôt dans la salle de l'*Union nautique*, au faubourg de Paris. M. Manouvriez n'a pu que constater l'asphyxie.

Le cruel malheur que nous avons à déplorer aujourd'hui engagera sans doute les sociétés nautiques à n'accepter que des jeunes gens ayant des notions suffisantes de natation.

— LE QUESNOY — Samedi, la foudre a mis le feu à la grange de M. Valle, cultivateur à Englefontaine. Tout a été détruit. La perte en bâtiment et en récoltes est évaluée à 13,000 fr. Il y a assurance pour 18,000 fr.

— MASNIÈRES. — Dans la nuit du 15 au 16, l'église de Marcoing a été l'objet d'indignes profanations et de tentative de vol. On a pénétré dans la sacristie après avoir brisé plusieurs carreaux de vitres, on a ouvert l'armoire où se trouvaient les ornements sacerdotaux qu'on a souillés après les avoir épanillés sur le sol, puis on a brisé plusieurs troncs sans prendre l'argent qu'ils contenaient.

On a aussi dédaigné un calice et un ciboire en argent déposés dans une armoire ouverte. On en conclut que le voleur n'a pas été le mobile qui a poussé le coupable. Il est probable qu'il n'a pas conscience de la gravité des actes qu'il a commis et qui le conduiront en cour d'assises, mais l'opinion publique le désigne et il est probable qu'il ne tardera pas à être arrêté.

Etat-Civil de Roubaix — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 mai.— Henriette Dessouvage, rue Archimède, cour Losfeld. — Valentine Debacker, rue Marquisat cour Poilet. — Léonie Roos, rue des Longues-Haies, cour Vromont Platd, 23. — Angèle Noreide, rue de la Basse-Masure. — Marie Ghesquière, rue de la Tuilerie, concierge chez Motte-Bossut.

Du 17. — Marguerite Allart, Grande-Rue, 144. — Louis Delecœuillerie, rue Sebastopol, cour Cliquet, 8. — Elisa et Léon Garrem, jumeaux, rue des Auges, cour Dulhaehel, 3. — Jean-Baptiste Kimpe, Grande-Rue, fort Mulliez, 36. — Joséphine Dhont, rue du Fort, cour Vigin, 1. — Lévine Couque, rue Bernard, cour Cornille, 22. — Blanche Duquenne, rue de l'Hommelet, fort Mulliez. — Albert et Henri Dereu, jumeaux, rue Duflot, 7. — Léon Mastrel, rue de Croix, 24. — Henri Declercq, rue des Longues-Haies 247. — Antoine Renard, rue de Tourcoing, 84. — César Renard, rue de l'Hommelet, 103. — Achille Desbieus, rue Turgot, cour Duforest, 5.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 mai. — Hélène Lefebvre, rue Pierre-de-Roubaix, 50. — Constant Vandenberghe, charron, 23 ans, rue Decrême 34. — Mélanie Leotens, 67 ans, rue de l'Hommelet, fort Mulliez 52. — Verstraete, présenté sans vie, rue de la Potennerie, cour Lefebvre-Platel, 2. — Jean-Baptiste Desmettre, 8 mois, rue du Fontenoy, cour Dutilleul, 3. — Adoldhe Govaert, 23 jours, rue de la Guinguette, cour Sénécaut, 2. — Pierre Scrive, 1 jour, rue du Nord, 3.

Du 17. — Emile Delcourt, 36 ans, marchand brasseur, rue de Lannoy. — Mattiau, présenté sans vie, rue du Ballon, maison Martinage. — Arnould Jorion, 7 mois, rue de l'Hommelet, fort Mulliez, 21

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 16 MAI. — Louis Penson, 30 ans, mécanicien, et Coralie Gerard, 30 ans, bobineuse. — Auguste Houssoy, 28 ans, employé de commerce, et Thérèse Hertelet, 28 ans, modiste. — Edmond Boucher, 23 ans, tisserand, et Sophie Vancomerbeke, 30 ans, bobineuse. — Jules Verkyre, 25 ans, boulanger, et Louise Cambray, 21 ans, sans profession. — Guillaume Mertens, 28 ans, ingénieur, et Thérèse Wibaux, 24 ans, sans profession. — Remy Bury, 24 ans, sergent de ville, et Marie Carette, 21 ans, cuisinière. — Georges Bouchet, 22 ans, tourneur en fer, et Hermance Deurolx, 21 ans, piquurière. — Emile Delisse, 30 ans, cordonnier, et Clara Legrand, 33 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Dupont, 20 ans, journalier, et Marie Dewoyt, 19 ans, piquurière. — Achille Roose, 34 ans, lamier, et Lydie Demaline, 24 ans, bobineuse. — Charles Lefebvre, 25 ans, teinturier, et Philomène Cornille 35 ans, soigneuse. — Joseph Voyez, 44 ans, tonnelier, et Amélie Hertecam, 33 ans, couturière.

État-civil de Tourcoing DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 mai — Maria Lemaire, rue de la Belle-vue. — Pauline Duhayon, rue de Wailly. — Arthur Vanworsells, Rue Nollet. — Pierre Mortier, rue du Tilleul. — Donat Lambert, rue de la Croix-Rouge. — Edouard Denry, rue Nollet.

Du 16. — Henri Delannoy, Marlière. — Germaine Delechambre, rue Gô. — Albert Bouche, rue Gô. — Ernest Vienne, rue de Menin. — Gabrielle Larcy, rue des Poutrains.

Du 17. — Eugénie Leblanc, rue Ste-Ursule. — Clément Dujardin, Chemin de la Latte. — Albert Vandewalle, Chemin de la Latte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 mai. — Pauline Boutens, 1 an et 1 mois, rue Joire. — Louis Catteau, 2 mois et 23 jours, Bourgogne. Philippe Hilewaert, 60 ans et 4 mois, époux de Françoise Caoriels, rue des Poutrains. — Alphonsine Plankaert, 22 ans, 4 mois et 20 jours rue du Flocon. — Victorine Dalcux, 1 an et 4 mois, rue des Coulons.

Du 16. — Alice Hus, 3 mois et 2 jours, Malsence. — Alphonse Desmet, 3 ans, 2 mois, rue de la Latte.

Du 17. — Jeanne Goudron, 1 an et 3 mois, Brun Pain. — Alphonse Dujardin, 3 mois, 13 jours, rue des Coulons.

Convois funèbres à Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le vendredi 21 mai 1880, a 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame SOPHIE SURMONT, décédée à Roubaix, le 19 avril 1880, à l'âge de 45 ans et 5 mois et un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en ladite église, le même jour et à la même heure, pour le repos de l'âme de Monsieur FRANÇOIS DEBEER, son époux, décédé a Roubaix, le 27 avril 1878, à l'âge de 39 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des OBITS seront célébrés pour le repos de l'âme de Dame CÉCILE-JOSEPH DESBARBIEUX, veuve de M. JEAN DELCROIX, décédée à Roubaix, le 9 mai 1880, dans sa quatre-vingtième année,

Jeudi, à 8 heures, OBIT du Très-Saint-Sacrement;

Samedi, à 7 heures, OBIT du Rosaire.

Chapelle des Carmélites le vendredi, à 6 heures 1/2, OBIT de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Un parricide de quatorze ans

La cour d'assises du Tarn a jugé samedi une horrible affaire, qui a jeté l'effroi dans tout le pays.

L'accusé principal est un enfant de quatorze ans, François Sidoine. Il a frappé son père, de complicité avec un de ses camarades, Pierre Chazotte, un peu plus âgé que lui.

Sidoine père, roulier à Oulès, arrondissement de Castres, était un très honnête homme, que la dépravation précoce de ses trois fils affligeait profondément.

Le plus jeune, François, était un petit vagabond et il fréquentait des individus de la pire espèce, notamment son coaccusé d'aujourd'hui, Pierre Chazotte, auquel Sidoine père finit par interdire sa maison.

Chazotte et François Sidoine furent très irrités de cette mesure, et l'horrible pensée d'une vengeance se fixa dans leur esprit.

Le 25 février 1880, vers neuf heures du soir, les deux jeunes misérables allèrent se cacher derrière une haie, sur la route d'Oulès à Brassac, par laquelle ils savaient que Sidoine père devait rentrer. Chazotte avait apporté un fusil, et, au moment où le malheureux roulier passa étendu dans sa voiture, l'un des deux jeunes gens visa et le blessa très grièvement à l'épaule.

Les assassins prirent aussitôt la fuite. François Sidoine, de retour à la maison paternelle, fit à sa mère les aveux les plus complets; il dénonça Chazotte, qui se tenait caché dans la maison d'un de ses parents et ne put être arrêté que huit jours plus tard. Sidoine père a survécu à ses blessures.

A l'audience, les deux complices s'accusent mutuellement.

Le jury n'a pas fait preuve d'une grande sévérité, car la cour n'a infligé que six ans de réclusion à Chazotte, et sept ans de prison au jeune François Sidoine.

KERMESSES

Dimanche 23 mai. — Salomé, Thumesnil, Anstaing, Chapelle-d'Armentières, Esquermes, Fretin, Halluin, Hem, Seclin, Wambrechies, Wasquehal, Wicres, Englos, Fives.

NOUVELLES DU MATIN

NOUVELLE GRÈVE A ROUEN

Rouen, 18 mai.

Une nouvelle grève est signalée chez M. Quesnel, propriétaire du tissage de Houme.

D'autres grèves sont probables.

ELECTIONS ITALIENNES

Rome, 18 mai.

On connaît jusqu'ici les résultats de 483 élections.

Elections définitives 336, élus constitutionnels 117, ministériels 156, dissidents 63. Ballottages 147 dont 54 favorables aux constitutionnels, 74 aux ministériels et 19 aux dissidents.

Il manque encore le résultat d'une vingtaine d'élections.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Remise au Président de la République de la réponse de Sa Majesté britannique aux lettres de rappel de M. l'amiral Pothuau.

Décret portant que les roupies d'argent de l'empire des Indes sont provisoirement reçues et données en payement par les comptables de deniers publics à Mayotte et à Nossi-bé.

Décret portant nomination à un emploi de major dans l'infanterie de ligne.

Arrêté relatif à l'ouverture d'un concours pour un emploi de suppléant des chaires de sciences naturelles à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille.

Décision autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal.

Jugements préparatoires de déclaration d'absence.

LES OBSEQUES DE Mlle BLANQUI

Les partisans de l'amnistie plénière s'étaient rendus en grand nombre, hier, aux obsèques de Mme Barreiller, sœur de Blanqui, décédée dimanche dernier après une courte maladie.

Son affection pour son frère était devenue fameuse. Pendant la durée de la captivité du vieux révolutionnaire, Mme Barreiller se rendait souvent à Clairvaux où Mme Antoine, sa sœur cadette, avait obtenu l'autorisation de passer ses journées.

La cérémonie a eu lieu à 4 heures.

Dès trois heures, Blanqui, revenu de Lyon dans la soirée du lundi, se tenait sur le seuil de la maison mortuaire, rue de Linné, n° 8, soutenu par M. Clemenceau et entouré d'un grand nombre de ses amis

Lorsque le corps fut placé sur le char de troisième classe qui, depuis quelques minutes, stationnait au bord du trottoir, les cris de : « Vive l'amnistie ! Vive Blanqui ! Vive la République ! » se firent entendre.

Plusieurs assistants réclamèrent le silence par respect pour celle que l'on conduisait à sa dernière demeure.

Leurs voix furent entendues ; le cortège se met en marche sans encombres En tête s'avance lentement le char, Blanqui, son frère Joseph Blanqui, les petits enfants de la morte, trois jeunes garçons, conduisent le deuil. Au second rang, marchent Mme Antoine, sœur de la défunte, donnant le bras à la citoyenne Genty, une habituée des clubs

La foule vient ensuite, MM. Sigismond Lacroix Penet, conseillers municipaux; Bonnet-Duverdier et un grand nombre de rédacteurs des principales feuilles radicales suivent le convoi.

Le cortège se dirige vers le cimetière Montparnasse et suit la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, la rue des Fossés-Saint-Marcel, le boulevard Saint-Marcel, le boulevard de Port-Royal, la rue Campagne-Première et le boulevard Edgar-Quinet.

M Clemenceau abandonne ses amis après avoir fait dix pas derrière le char.

Aux abords du cimetière quelques personnes sont venues. Mais peu de cris saluent le passage de Blanqui. Le corps est descendu dans une fosse perpétuelle ouverte dans un vaste champ où croissent librement les orties et les ronces. Elle est située dans la 26e division, non loin de la pyramide élevée à la mémoire des soldats morts pendant la guerre.

Blanqui, pâle et chancelant, s'avance au bord de la tombe et d'une voix tremblante dit ces mots :

« Ma sœur, tout pour l'humanité et par l'humanité, tout pour l'œuvre commune. Disons toujours, et sans cesse : Vive la République ! J'ai dit ! » Il fléchit sous son propre poids; la faiblesse le terrasse. Deux amis le soutiennent.

Les fossoyeurs couvrent le cercueil de terre et plantent dans le sol labouré une longue planche de bois surmontée d'une plaque en forme d'urne où est inscrite cette inscription :

MADAME VEUVE BARREILLER
née Sophie Blanqui
77 ans
16 mai 1880

Les couronnes et les bouquets de fleurs apportés par la famille sont déposés sur la tombe et on se retire.

A la porte du cimetière, avant de quitter leur idole, les frères et amis poussent une fois encore les cris de : Vive la Révolution! Vive la République sociale ! Vive Blanqui !

Une cinquantaine de citoyens accompagna Blanqui jusqu'à la gare de Lyon. Le candidat à la députation retourne immédiatement « chauffer son élection » dans la seconde ville de France.

M. LEON SAY

M. Léon Say arrive aujourd'hui à Paris. Le nouvel ambassadeur aurait éprouvé quelques difficultés dans les négociations qu'il a entamées à Londres avec le gouvernement anglais en vue de la revision du traité de commerce. M. Gladstone ne serait pas disposé à abaisser les droits sur les vins. M. Léon Say vient conférer à ce sujet avec M. de Freycinet et M. Tirard.

LA LOI SUR LES REUNIONS

Le projet de loi sur le droit de réunion, voté samedi dernier par la Chambre, sera transmis demain au Sénat. Comme ce projet n'émane pas du gouvernement, mais seulement de l'initiative parlementaire, c'est le président de la Chambre qui, aux termes du règlement, devra le transmettre au président du Sénat.

LE GENERAL DE GALIFFET

Le *Voltaire* dément le bruit de la nomination prochaine du général Galiffet au gouvernement militaire de Paris.

« Cette nouvelle est en tous points inexacte, et nous sommes en mesure de déclarer que cette nomination, qui n'a jamais existé même à l'état de projet, n'est nullement souhaitée par le général de Galiffet. Le poste qu'il désire est d'une nature toute différente, c'est celui d'inspecteur général de cavalerie, poste nouveau et permanent, dont il considère le création comme nécessaire pour établir un contrôle sérieux et arriver à maintenir une une unité de vues et de direction dans l'instruction de l'arme et dans son organisation à laquelle on travaille depuis dix ans. »

L'ASSEMBLEE DES CATHOLIQUES A PARIS

C'est hier, qu'avait lieu, 84, rue de Grenelle, à Paris, la première des cinq réunions privées organisées par une assemblée de catholiques sous la présidence d'honneur de Mgr Guibert, cardinal archevêque de Paris.

Quatre ou cinq cents personnes, parmi lesquelles beaucoup de dames assistaient à cette réunion, admises sur la présentation de lettres d'invitation absolument personnelles.

M. Chesnelong a prononcé un long discours qui a été très applaudi.

L'orateur a fait une vive critique des décrets du 29 mars et a rendu hommage à la mémoire de Mgr Pie mort subitement à Angoulême.

PETITE BOURSE DU 18 MAI 1880

5 0/0, 118 82 83 3/4 — Italien 85,67 72,1/2 — Turc, 11,15, 17,1/2. — Banque ottomane, 539 37, 540. — Egypte 6 0/0, 303, 75.— Hongrois 91,7/16.

Très-ferme.

Dépêches Télégraphiques

LES GRÈVES

Rouen, 18 mai, 9 h., soir.

Deux nouvelles grèves se sont déclarées à Maromme, l'une chez M. Curé, fondeur, l'autre, chez M. Hedouin, tisseur.

ASCENSION SCIENTIFIQUE

Nantes, 18 mai.

Hier, lundi, a eu lieu à Angers une ascension scientifique.

L'aérostat s'est élevé à 1,200 mètres.

Il était monté par MM. Perron, Pomairol, Gauthier, Gasté.

La descente s'est effectuée à 8 heures, à Bourg-la-Benate, canton de Legé (Loire-Inférieure.)

Les aéronautes avaient parcouru 130 kilomètres.

Les observations recueillies par les aéronautes seront publiées.

La descente a été rapide; MM. Gasté et Pomairol ont été contusionnés pendant le traînage du ballon.

L'ELECTION DE LYON

Lyon, 19 mai, 1 h. m.

La candidature Rochet est acceptée par le Comité central.

Elle sera soutenue par tous les journaux républicains quotidiens de Lyon.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 18 mai.

Le procès intenté à Mikhailoff, au docteur Weymar et à plusieurs autres personnes a commencé aujourd'hui devant la deuxième chambre du tribunal de la circonscription militaire.

LES ELECTIONS ITALIENNES

Rome, 18 mai, 10 h. soir.

Un article du *Diritto* sur les élections constate l'augmentation des forces de la droite, mais exprime l'opinion que la droite ainsi renforcée fera oublier ses erreurs et saura conduire l'opposition avec un sentiment mieux compris de ses devoirs.

Un autre résultat des élections a été la défaite des candidats radicaux.

Le *Diritto* souhaite qu'au moins MM. Bertani et Cavalotti reviennent à la Chambre, afin que toutes les opinions y soient représentées.

Le journal constate aussi les pertes subies par la coalition des dissidents.

Il est clair, ajoute le journal, que le pays, en renforçant la droite, a fait sentir sa menace à la gauche; mais qu'en lui donnant une nouvelle majorité il a exprimé la confiance que la gauche saura se corriger et tenir ses promesses.

L'article démontre la nécessité pour la majorité ministérielle de se renforcer pour constituer une base assurée de gouvernement.

Le *Diritto* croit qu'on doit chercher dans la majorité gouvernementale en unissant les éléments les meilleurs et en imposant aux autres l'alternative d'une soumission ou de l'abandon.

ELECTIONS

Londres, 18 mai, 11 h. soir.

A Whigton (Ecosse) M. Steward, conservateur, est élu par 656 voix battant M. Mac Laren, qui en a obtenu 633.

M. Mac Laren était soumis à la réélection, par suite de sa nomination au poste de Lord avocat.

DERNIERE HEURE

LA GRÈVE DE REIMS

Reims, 19 mai, 4 h. 35, soir.

Les origines de la grève sont ici vivement discutées.

L'opinion la plus accréditée et que le côté économique de la question est surtout un prétexte.

Le bruit court que le comité occulte qui a organisé la grève serait composé d'éléments complexes ayant des visées politiques cachées.

Le Préfet de la Marne, qui est ici, depuis trois semaines, avait invité les ouvriers à lui présenter leurs demandes par écrit. Les ouvriers n'ont pas réussi à le faire.

Alors le Préfet, afin d'établir les bases d'une entente et se reportant à divers entretiens qu'il avait eus antérieurement avec les grévistes, a consigné les points principaux, se dégageant de ces conversations, dans un document qu'il a remis au syndicat des patrons.

Parmi ces points figure la demande de réduction de la journée de travail à dix heures.

Le syndicat des patrons a réservé cette question jusqu'à l'admission de la loi étudiée par la commission parlementaire.

Il a admis :

Que la réception des tissus sera définitive;

Que les ouvriers ne seront pas responsables des accidents arrivés aux métiers et aux machines;

Que les billets de paie seront laissés entre les mains des ouvriers et que la paie aura lieu deux fois par semaine.

Les patrons ont décidé, en outre, de constituer un tribunal arbitral composé seulement de patrons, lequel tribunal serait désormais chargé d'examiner les revendications des ouvriers et dont les décisions seront obligatoires pour tous les directeurs de fabriques.

ELECTIONS ITALIENNES

Rome, 19 mai

Dans les cercles politiques, on assure que la majorité ministérielle devient chaque jour plus considérable par suite de l'adhésion de plusieurs dissidents qui ont été réélus.

PARIS, 19 Mai. — *Dépêche de 4 h. 12.* — HUILE DE COLZA. Courant, 77 50; juin, 77 75; Juillet-août, 78 50; 4 derniers, 80 »». — HUILE DE LIN. Courant, 72 50; juin, 71 50; juillet-août, 70 50; 4 derniers, 69 75. — SPIRITUEUX. Courant, 70 50; juin, 68 75; juillet-août, 67 75; 4 derniers, 62 50. — SUCRES ROUX. 10/13, 58 »»; 7/9, 64 »». — SUCRES BLANCS. Courant, 68 »»; juin, 67 50; juillet-août, 66 50; 4 derniers, 61 50; Raffinés 141 50 à 142 50. — FARINES 8 MARQUES. Courant, 67 »»; juin, 66 »»; juillet-août, 62 »»; 4 derniers, 57 »». — BLÉS. Courant, 32 30; juin, 30 75; juillet-août, 28 50; 4 derniers, 26 75. — SEIGLES. Courant, 23 »»; juin, 22 50; juillet-août, 19 50; 4 derniers, 18 75; Marque Darbizy, 66 »».

19 mai	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	68 50	20 50 23 ..	18 50 18 50
Colza épuré	74 50	.. .. ..	.. .. ..
Œill-teb. g.	.. ..	33 . 36 ..	23 . .
Lin g. pays	73	24 50 27 ..	31 . 30 .
Lin g. étran.	67	22 . 26 ..	25 . . .
Caméline	65	.. ..	18 .. ..
Chanvre	.. ..	.. ..	15 50 .

BERGUES, Marché du 17 mai. — Blé froment, 24 05; Blé roux, 21 67; Blé 1re q., 24 70; Blé 3e q., 22 30; Seigle, — ; Orge, 13 10; Avoine, 11 62; Fèves, — —; Haricots, 26 86; Pois jaunes, — —; Pois bleus, — —; Vesces, — —; Œilliette, — —; Cameline, — —; Graine de lin, — —; Colza d'été, — —; Pomme de terre, 7 33; Fromage vieux, 79 50; beure en bloc, 3 90; Id 2e qual., 3 50; Id. 3e qual, 3 —; Beurre en pièce, 3 12; Œufs, le cent, 7 96; Lin. le kilo 1/2, 1 80.

Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation. 31387

Henri DENIAU, architecte industrielle rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

Mme DÉSIRÉ CARETT